

**COMMUNE
D'ARBONNE**

**ANNULATION D'UNE DEMANDE DE
Transfert de Déclaration préalable
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 19/06/2023 Complétée le :

Demande affichée le 19/06/2023

N° DP 64 035 23B0023 T01

Par :	F.D.H
Demeurant à :	11 rue Maurice Pierre - Résidence BALÉA 64210 BIDART
Représenté par :	Monsieur FOURCADE Xavier
Pour :	Division en vue de construire
Sur un terrain sis :	chemin Larreburua 64210 ARBONNE
Références cadastrales :	AR 0067p

Destination : Habitation

**OBJET : Classement sans suite
Lettre recommandée avec A.R.**

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 19/06/2023 un dossier de Transfert de Déclaration préalable enregistré sous les références susvisées.

Par courrier électronique du 20/06/2023, vous m'informez abandonner le projet actuellement en cours d'instruction dans mes services. En conséquence, conformément à votre souhait, votre demande est classée **sans suite** et vous trouverez en retour sous ce pli votre dossier.

Dans le cas où vous envisageriez la mise en œuvre des travaux, il vous appartiendra de déposer un nouveau dossier auprès du service urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Arbonne, le 10/07/2023

Le Maire,



Marie-José MALOCIO

NOTA : j'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire des services compétents, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (articles L 480-1 et suivants du code de l'urbanisme).

Copie de la présente lettre est transmise au représentant de l'Etat.